

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 05.08.2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 Août à 19h30, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle des Fêtes » de la Mairie, sous la présidence de M. Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	MASSE Stéphane	P	MOREL Aline	P
ADAM Jean-Marie	E	CARPENTIER Jean-Joseph	P	LEBLANC Isabelle	P
FIZET Céline	P	BOUIC Fabienne	E	GILLOT Glenda	P
FONTAINE Mickaël	P	COISPEL Angélique	E	CHANDELIER Nicolas	P
CORUBLE Julien	E	SIX Aurélie	P	DESBORDES Jessica	E
VENIANT Adrien	P	CHOPPIN Gilles	P	COMALADA Antoine	P
RIVOALLAN Isabelle	P				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 29.07.2021

Nombre de conseillers

- en exercice : 19

- Présents : 14

- Votants : 18

Pouvoirs :

- Mme Fabienne BOUIC donne pouvoir à Mme Isabelle LEBLANC
- M. Jean-Marie ADAM donne pouvoir à M. Etienne DELARUE
- M. Julien CORUBLE donne pouvoir à M. Etienne DELARUE
- Mme Jessica DESBORDES donne pouvoir à M. Adrien VENIANT

Secrétaire de séance : Mme Aurélie SIX

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07.06.2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 07.06.2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en incluant les points suivants :

- CCTC - Transfert de compétence Eau - PV de mise à disposition
- Point d'étape sur la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour :

- Communications du Maire

1) Parc éolien - courrier ABO WIND : abandon du projet du fait de certaines contraintes (foncier et aviation civile notamment) ne permettant pas de fournir un dossier complet aux services de l'Etat avec une analyse de variante pertinente et de moindre impact.

2) Boucherie Charcuterie : Sur l'initiative de M. Julien CORUBLE, une rencontre a été organisée en présence de Monsieur le Maire avec un commerçant Bacquevillais pour visiter une boutique pouvant éventuellement accueillir un boucher charcutier sur notre commune. Plusieurs candidats ont été rencontrés et ce projet est toujours en cours.

3) Agés et Vie : il s'agit d'une structure permettant d'accueillir jusqu'à 2 fois 8 personnes âgées « colocataires » assistées par 3 auxiliaires de vie. Chaque résident bénéficie d'une surface privée de 30 m² et peut se rendre dans un espace de vie commune quand il le souhaite. La surface de terrain nécessaire à l'implantation de ce type de structure est de 2 500 à 3 000 m².

4) Société des Courses : les courses hippiques auront lieu les dimanches 8 et 15.08.2021 et les 130 ans de la fêtes du cheval, le 14.08.2021. Le Pass sanitaire valide sera obligatoire pour accéder à l'hippodrome quelle que soit la fréquentation envisagée.

5) Crêperie ambulante : Mme ALBERT d'Auppegard envisage de créer son commerce de crêperie ambulante et, dans le cadre de son étude de marché, sollicite l'avis de la commune pour une installation un jour par semaine. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

6) AFR (Association Foncière Rurale) - Saint Ouen le Mauger : Lors de la dissolution de cette AFR, les parcelles ZA6 et ZB11, parcelles mitoyennes aux communes de Saint Ouen le Mauger et Lamberville, ont été attribuées à la commune de Lamberville. Monsieur le Maire de Saint Ouen le Mauger sollicite l'appui du Conseil Municipal de Bacqueville en Caux pour l'aider à récupérer ces deux parcelles. Ces parcelles n'étant pas comprises dans l'ancienne AFR de Bacqueville en Caux, le Conseil Municipal n'a pas la compétence. Un courrier en ce sens sera adressé à Monsieur le Maire de Saint Ouen le Mauger.

7) Résidence Jacqueline LORPHELIN : 12 plaques pour les numéros des habitations ont été commandées chez Art Cad pour un montant TTC de 224.64 €. Les plaques seront distribués par la Commission « Logements - Bâtiments » au fur et à mesure. L'inauguration de la résidence sera faite lorsque les logements seront bâtis.

8) Parcelles AI 230 et AI 277 (environ 3 hectares 65 à côté des pompiers) : suite aux fouilles archéologiques réalisées lors du projet de construction avorté ensuite, les terres ne sont plus adaptées à l'utilisation agricole. Les propriétaires sont donc de nouveau intéressés pour rendre ces parcelles constructibles, mais il faudra concrétiser cette demande lors du zonage du PLUi.

- Rapport de la Commission « Finances », Jean-Marie ADAM

1) Situation des finances de la commune à mi année

Les dépenses sont de 1 152 808 € pour 1 152 231 € de recettes, soit un léger solde négatif de 577 €. L'an dernier à la même période, nous étions à 664 076 € de dépenses pour 393 367 € de recettes, soit un solde négatif de 270 709 €.

La situation 2021, qui est meilleure que celle de 2020, est à apprécier avec réserve car nous avons en recettes un emprunt de 600 000 € destiné au financement de la construction du local d'accueil pour mineurs et vestiaire du tennis, mais n'avons pas encore reçu toutes les factures.

2) Achat d'un camion

Il a été prévu une dépense de 30 000€ au budget. Le Conseil Municipal ayant donné son accord pour cet investissement, des devis ont été demandés auprès de trois marques différentes : MERCEDES 38 263 € TTC, RENAULT 33 956.45 € TTC et IVECO 38 009 € TTC.

Le choix de la Commission se porte sur l'offre de RENAULT compte tenu qu'il offre aussi la meilleure reprise de l'ancien véhicule (7 900 €).

Un dossier de subvention a été déposé et réputé complet par le Département : subvention attendue de 25% du montant HT soit 7 085 €.

Le reste à charge pour la commune sera de 13 355 € (18 971.45 € TTC dont 5 616.45 € de TVA).

3) Demande de subventions complémentaires

* De la société des courses : Elle organise une fête du cheval d'ampleur à l'occasion de ses 130 ans d'existence dont le budget prévisionnel est de 6 000 €. Pour l'aider au financement de cette manifestation, elle demande une subvention exceptionnelle, en mettant en avant que son activité a permis à la commune de percevoir en 2021 la somme de 1 200 € au titre de la taxe sur les paris hippiques. La commission propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

* De l'USBP : Elle va employer un jeune en contrat d'engagement civique pour un coût de 861 € et demande à ce que cette dépense soit prise en charge. La commission propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 800€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

4) Projets de construction ABAC et la Boule Bacquevillaise

Ces associations sont prêtes à assumer financièrement le reste à charge de ces constructions. La commune se chargerait de monter les dossiers, de demander les subventions, de financer le reste à charge par un emprunt (ou en autofinancement) et les associations rembourseraient la commune selon un échéancier à définir.

La commission propose de donner un accord de principe au soutien de ces projets, sous réserve qu'ils soient plus précis (Coût TTC, montant des subventions, modalités de remboursement par l'association du reste à charge).

L'ABAC, lors de son assemblée générale du 31.07.2021, a décidé d'abandonner le projet.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

5) Changement de main courante du stade de football

Compte tenu de son état, son remplacement est à prévoir. Un devis de 39 000 € a été transmis par le président de l'USBP. Avant d'aller plus loin dans ses recherches (autres devis, subventions possibles, participation des membres du club, etc...), il souhaite savoir si le Conseil Municipal est d'accord pour le suivre dans ce projet. La commission propose de suivre l'USBP dans ce projet, sous réserve de plus de précisions sur le coût net pour la commune, mais pas avant le budget 2023.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

6) Procédure concernant les chèques de caution

Ils sont établis lors de la location de matériel (tables, bancs, barnum, etc...) ou lors de l'inscription à une manifestation (marché nocturne).

Jusqu'à présent, ils ne sont pas encaissés (sauf si détérioration de matériel ou non réalisation de son engagement).

La législation impose de les encaisser et un rappel à l'ordre a été fait par le trésorier payeur général.

La Commission propose la procédure suivante :

- * Pour les personnes et associations hors commune : Encaisser les chèques et les rembourser par la suite.
- * Pour les associations Bacquevillaises : ne plus demander de chèques de caution mais réclamer le remboursement de la casse ou de l'indemnité fixée pour non-respect du règlement. Si ce n'est pas régularisé, lors du versement de la subvention, faire compensation.

Compte tenu qu'il a été indiqué aux inscrits pour les marchés nocturnes que leurs chèques ne seraient pas encaissés, le nouveau dispositif ne peut pas prendre effet avant octobre 2021. La Commission propose le 01.01.2022 comme date de prise d'effet pour ce nouveau dispositif.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

7) Evolution des taux SIVOS sur le foncier (information)

La part fiscalisée du SIVOS est passée de 183 240 € en 2020 à 156 000 € en 2021, soit une baisse de 27 240 €.

Malgré cette baisse, les taux fonciers vont augmenter et passeront de 18,30% à 20,10% pour le non bâti et de 8,80 % à 9.70 % pour le bâti.

Explication : la baisse des recettes liées à la disparition progressive de la taxe d'habitation doit être compensée par des recettes sur le foncier.

- Rapport de la Commission « Communication », M. Jean-Marie ADAM

1) Site internet

La Commission a rencontré M. Julien DELAUNAY lors de sa réunion de commission du 16 juin 2021. Il va faire le nécessaire pour transférer le nom de domaine à la commune de Bacqueville-en-Caux.

2) Intégration de Bacqueville en Caux dans l'application Terroir de Caux

C'est fait, peut-être pas encore à 100%. Il est possible de se rendre sur la rubrique élus afin de vérifier si toutes vos attributions ont bien été notées et si votre photo vous plaît (il est possible de la changer).

- Rapport de la Commission « Logements - Bâtiments », Mme Aline MOREL

1) Logement Ancienne Gendarmerie 2^{ème} étage

M. DRAGEE et Mme DELABRIERE ont quitté leur appartement le 01.07.2021. Un dossier urgent a été soumis à la Mairie : M. et Mme LEGRUX et leurs 3 enfants n'avaient plus de logement au 01.10.2021. Ils ont donc emménagé au 01.08.2021 et remercient vivement le Conseil Municipal.

2) Accueil collectif de mineurs et vestiaires du Tennis couvert

Le 21.07.2021, M. BATUT, Député et M. RENOUX, Conseiller Départemental, sont venus visiter le chantier en présence de l'architecte, des conseillers municipaux, des présidents des associations Bacqueville Tennis Club et Animômes.

La construction présente un retard de 2 mois en raison de problèmes dans l'approvisionnement en matériaux et la fin du chantier est prévue pour le 25.10.2021.

Par courrier en date du 08.07.2021, la Communauté de Communes Terroir de Caux informe la commune de l'accord du Conseil Communautaire d'allouer la somme de 10 000 € sous forme de fonds de concours. Le Conseil Municipal remercie la CCTC.

3) Porte du Presbytère

Un dossier de demande de subvention avait été déposé en Mars 2021. Par courrier en date du 09.07.2021, l'Etat informe la commune qu'il apporte son soutien financier à hauteur de 1 192.37 € représentant 30% d'une dépense subventionnable de 3 974.56 € HT soit un reste à charge pour la commune de 3 179.65 € TTC dont 397.46 € de TVA.

- Rapport de la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie », M. Stéphane MASSE

1) Défense incendie

Suite au travail réalisé avec Mme Valérie DUBUC, le bureau d'études VIATECH' doit modifier la cartographie afin d'ajouter 21 points (bornes ou bâches) au Schéma Communal de Défense Extérieur contre l'Incendie (SCDECI). Certains de ces points étant sur le domaine privé, une rencontre avec les propriétaires devra être programmée afin de valider définitivement notre SCDECI avant transmission au SDIS.

2) Fibre optique

Les armoires sont en cours d'installation : celle de la Gendarmerie est posée, AXIONE reviendra vers la mairie pour la pose de celle située au niveau du Château d'eau. Le déploiement avance pour une mise en service fin 2022 / début 2023.

3) Projet ENEDIS - Hippodrome

Les travaux d'effacement de la ligne Haute tension située au niveau de l'hippodrome débiteront en septembre 2021.

4) Bornage Rue de Verdun

Suite à la décision du Conseil Municipal du 25.03.2021 de vendre environ 30 m² de la parcelle cadastrée AB 42 d'une superficie totale de 81 m², sise Rue de Verdun, au prix net vendeur de 1 200 € à Mme THIERRY, le bornage sera réalisé par EUCLYD le 19.08.2021 afin de permettre la vente.

La partie de la parcelle restant appartenir à la commune sera aménagée provisoirement en parking par une entreprise.

5) Bornage Commune / Carrefour Contact

Suite à la décision du Conseil Municipal du 03.05.2021 d'acquérir la parcelle de terrain devant le Carrefour Contact, le bornage sera réalisé par EUCLYD le 26.08.2021 afin de permettre la vente.

6) Impasse des Fermettes - Hameau de Pierreville

Les employés communaux ont procédé au nettoyage de cette impasse afin de la rendre accessible aux promeneurs et d'en faire un chemin communal de randonnée.

7) Eclairage public

40 ampoules LED supplémentaires ont été commandées au prix de 33.90 € HT l'unité soit une dépense de 1 356 € HT portant le coût total de la première phase de changement des ampoules de la commune à de 15 796.46 € TTC pour 320 ampoules sur les 560 prévues. Pour rappel, 20 000 € avaient été inscrits au budget.

8) Fleurissement

* *Fleurissement d'automne* : 1 000 € ont été prévus comme l'an passé au budget. Le devis présenté sera d'environ 1 800 € HT pour 7 000 bulbes (l'an passé 4 200 bulbes et 4 200 myosotis). Cette année, les agents n'ont pas produit de myosotis car cette plante appauvrit la terre. Lors de la commande pour le fleurissement d'été, des bégonias de la mauvaise couleur ont été livrés et un avoir de 500 € a été fait au profit de la commune en dédommagement. La dépense pour le fleurissement d'automne sera donc d'environ 1 300 € HT.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission et adresse aux agents et aux deux bénévoles (Thérèse MAHIEU et Isabelle LEBLANC) ses félicitations pour le fleurissement actuel et la propreté de la commune.

* *Concours maisons fleuries* : la commission est passée le 10 et le 17.07.2021. Elle effectuera un 2^{ème} passage le 14.08.2021, à partir de 9h

9) Rue du Château Maigret

L'effacement des lignes téléphoniques et le raccordement des propriétés ont été réalisés par ORANGE.

10) Taille des Haies

Un petit rappel de la réglementation en vigueur a été fait sur le site de la commune. Ainsi, il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies publiques qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres. Les branches surplombant les voies publiques et les racines qui avancent sur le sol doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. La Commission propose d'envoyer des courriers aux propriétaires ne respectant pas ces prescriptions afin de garantir la sécurité de tous.

11) Autorisation de travaux

Un rappel à l'ordre sera fait sur le site de la commune sur la nécessité pour tous travaux de faire une demande d'autorisation de travaux auprès de la Mairie.

- Rapport de la Commission « Foires - Marchés - Fêtes », M. Jean-Joseph CARPENTIER

1) Feu d'artifice

La retraite aux flambeaux ainsi que le feu d'artifice se sont très bien passés, le public était au rendez-vous. La Commission souhaite remercier les Etoiles Filantes, l'USBP pour la restauration, les membres de la commission, ainsi que les élus municipaux qui ont participé au montage et démontage des installations.

2) Marchés nocturnes

Le marché nocturne du 2 juillet 2021 a accueilli 34 exposants. La restauration sur place a été assurée par le Club de judo. L'animation musicale a été assurée par l'orchestre Karim.

L'association des Parents d'élèves Les Comètes, a organisé une distribution de ticket 100 % gagnant. Un manège et une structure gonflable étaient également présents.

Pour le marché nocturne du 06.08.2021 : 46 exposants sont prévus, le groupe Kcor'Us dont M David CORRUBLE est le batteur (5 personnes pour 150 €) assurera l'animation, la restauration sera assuré par La Boule Bacquevillaise. Le manège et la structure gonflable seront également présents.

M. FONTAINE interroge M. CARPENTIER sur l'autorisation donnée à la Poissonnerie Bacquevillaise de s'installer alors que les animations proposées par ce commerce lors du précédent marché nocturne avaient perturbées celles mises en place par la Commune.

Monsieur CARPENTIER explique que ce commerçant et le représentant du Groupe Kcor'Us se sont rencontrés et ont organisé les choses pour que cela se passe bien.

3) Sono portable

Le micro ne fonctionne plus. La Commission propose d'en acquérir un nouveau au prix de 71 €. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

- Rapport de la Commission « Sport - Jeunesse - Culture - Jumelage », M. Antoine COMALADA

1) Forum des associations

La Commission propose de le maintenir au 04.09.2021, dans l'attente des directives de l'Etat concernant notamment le Pass sanitaire, etc...

La Commission propose également que l'association "Bacqueville libre horizon" participe à ce forum, non pas pour de la propagande, mais à titre informatif, comme toutes les autres associations, sachant que le Crédit Agricole interviendra pour de la prévention.

Le Conseil Municipal valide les propositions de la Commission mais invite la Commission à réserver le Gymnase auprès de la CCTC en lieu et place du Tennis Couvert.

Chaque association sera contactée pour les inciter à venir même s'ils n'ont pas besoin d'adhérents supplémentaires. Il faudra demander au service technique d'apporter une trentaine de tables au moins et des bancs la veille car il y a 27 associations dans la liste répertoriée par la mairie.

Dans l'organisation, la Commission souhaite prévoir un sens de circulation unique comme pour les bureaux de vote (voir si le sas sera fait). Les besoins des associations (prises électriques notamment) seront identifiés lors de la prise de contact.

2 affiches ont été créées par Mme Fabienne BOUIC, Les flyers seront distribués aux écoles, au collège, sur le marché du mercredi le 01.09.2021 et lors du marché nocturne du 03.09.2021.

2) Année Molière

Pour le moment aucun retour d'idées et/ou de présence des associations rencontrées par M. Antoine COMALADA pour présenter le projet, même si sur place ils semblaient intéressés.

3) Concours photo

Il y a eu de bons retours; la Commission envisage de programmer un rendez-vous pour prendre une photo de groupe avec tous les gagnants.

4) Nouveau jeu - jeu d'enquêtes

Ce nouveau jeu nécessitera une boussole, un QR code. Il sera donc question d'orientation afin de faire découvrir Bacqueville en Caux et ses hameaux.

5) Ecriture "souvenirs des anciens de Bacqueville"

Les thèmes abordés seront : la résistance, les contes et légendes sur Bacqueville, le monde paysan de l'époque, les différentes histoires existantes autour de Bacqueville. L'idée est aussi de pouvoir faire des portraits des gens interviewés.

Suite à la demande faite sur le site de la mairie (recherche d'un écrivain), Mme Sylvie LEFRAY-FROSI se propose d'écrire ce livre, gratuitement. La Commission a rencontré cette personne le 03.08.2021 à 18h30.

M. Antoine COMALADA a contacté Mme Jacqueline JEAN, Mme Marie-Claude CHANDELIER. D'autres "anciens" adhérents au club des aînés pourraient être également interviewés.

Une recherche de coût hors travail de mise en page pour une édition via le net a été réalisée : 80 pages couleur, relié, en 50 exemplaires pour 300€.

2 livres sur Bacqueville ont déjà été écrits : un par l'abbé DAOUST et un par M. MOLKOU.

6) Trail

Une tractation est toujours en cours avec le Vice-Président en charge des Sports de la CCTC.

7) Divers

La commission s'interroge sur le moyen d'avoir l'information des décès le plus rapidement possible. L'idée est de transmettre l'information aux membres du Conseil Municipal sans trahir la volonté des familles.

- CCTC - Transfert de compétence Eau - PV de mise à disposition

Dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes Terroir de Caux des compétences Eau et Assainissement en date du 01.01.2020, la législation prévoit la mise à disposition obligatoire par la commune au profit de la CCTC des immobilisations, des amortissements qui s'y rapportent ainsi que des emprunts et des subventions transférables.

Afin de respecter cette obligation, il convient que chaque partie signe un procès-verbal de mise à disposition et que ce PV soit approuvé par délibérations concordantes des deux collectivités. Cette mise à disposition concerne uniquement la compétence Eau.

Les immobilisations à mettre à disposition de la CCTC correspondent à un montant brut de 729 080.41€ et à des amortissements à hauteur de 206 190.21 €.

Les subventions à mettre à disposition de la CCTC correspondent à un montant brut de 120 246.73 € et à des amortissements à hauteur de 29 504.76 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le PV de mise à disposition présenté ci-avant.

- Point d'étape sur la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain, Adrien VENIANT

La Préfecture a signé la convention d'adhésion au programme fin juin.

La Communauté de Communes Terroir de Caux a recruté Mme Adeline MARTEL, de formation architecte-urbaniste, comme chargée de projet Petites Villes de Demain. Celle-ci a pris son poste le 1er juillet 2021.

Monsieur le Maire et Messieurs COMALADA, MASSE et VENIANT ont reçu Madame MARTEL à l'occasion de deux réunions de travail les 13 et 27 juillet 2021 pour échanger notamment sur les projets, les enjeux et les problématiques de la commune. Ces rendez-vous ont été complétés par une visite de la commune le 3 août 2021. Une visite supplémentaire doit être planifiée dans les prochaines semaines.

- Questions diverses

1) Siège de la Communauté de Communes Terroir de Caux : malgré l'accord de la commune de Bacqueville en Caux et la délibération de la CCTC sur le choix du terrain à l'entrée de la commune en venant de Belmesnil, malgré qu'historiquement Bacqueville en Caux ait toujours été le siège de la CCTC, et malgré le fait que la parcelle en question soit déjà imbriquée sur trois côtés dans la zone urbanisée, Monsieur le Préfet s'oppose au projet au motif de ne pas consommer de terres agricoles et affirme que si la commune envisageait de modifier son PLU pour rendre cette parcelle constructible, les services de l'Etat s'y opposeraient également. Monsieur le Maire explique ne pas baisser les bras et avoir sollicité l'appui d'un ou deux parlementaires même si cette décision le touche énormément.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 04.10.2021 à 20h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.